

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise FB Concept		Néant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31/12/2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services*		217	218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier :)			242	173	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	244		
	Rémunérations du personnel*			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements*			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259	260	262	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	173
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(173)	
Produits financiers (III)		280	251 034	Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306 1 857	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	249 004	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	249 004	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 857		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindies)	138		
	Besoins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993		
	Besoins urgents à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350 238 482	
	Credit reporté en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies E)	990		
	Deduction except. stimulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1	352 12 379
					Déficit col.2	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1	370 12 379	
				Déficit col.2	372	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise FB Concept				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise 33 Cours Aristide Briand 13580 LA FARE LES OLIVIERS							
SIREN 9 0 7 9 7 0 4 9 5							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2				Durée de l'exercice précédent* 2			
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040	3 196 957	042		3 196 957
	Total I (5)		044	3 196 957	048		3 196 957
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072		074		
		Valeurs mobilières de placement	080		082		
		Disponibilités	084	302 880	086		302 880
		Charges constatées d'avance*	092		094		
	Total II		096	302 880	098		302 880
	Total général (I + II)		110	3 499 837	112		3 499 837
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			3 196 953	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			2 629	
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			49 943	
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136			249 004	
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			3 498 529	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			39	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)		172			1 269	
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176			1 308		
Total général (I + II + III)						180	3 499 837
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	4	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

FB CONCEPT
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 3 196 953,00 €
Siège social : 33 cours Aristide Briand, 13580 LA FARE-LES-OLIVIERS
RCS SALON-DE-PROVENCE N° 907 970 495

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 15 JUIN 2023

Le 15 juin 2023, à 10h

LE SOUSSIGNÉ :

Monsieur Franck BATAILLE, né le 2 février 1980 à Montreuil-Sous-Bois (93), de nationalité française, demeurant, 33 cours Aristide Briand, 13 580 La-Fare-Les-Oliviers,

Seul associé de la Société FB CONCEPT (ci-après l'« **Associé Unique** »),

A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'Associé Unique de la société **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et est appelé à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Pouvoir pour formalités.

**CECI EXPOSÉ, L'ASSOCIÉ UNIQUE A DÉCIDÉ D'ADOPTER LES DÉCISIONS
SUIVANTES :**

PREMIÈRE DÉCISION :

L'Associé Unique approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquels font apparaître **un bénéfice de 249 003.93€**.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 *quater* du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice écoulé.

DEUXIÈME DÉCISION :

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'Associé Unique décide, notamment au regard des dispositions de l'article L. 232-10 du Code de commerce, d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société, s'élevant à **249 003.93 €**, de la manière suivante :

Réserve légale.....	12 450.20 €
Autres réserves	236 553.73 €
TOTAL	249 003.93 €

Par suite de cette affectation, le compte « **Réserve légale** » fait apparaître un solde positif qui s'élève à **15 078.80 €** ; le compte « **Autres réserves** » fait apparaître un solde positif qui s'élève à **286 497.13 €**.

Conformément à l'article 243 *bis* du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

EXERCICE	Dividendes éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)	TOTAL (€)
Exercice clos le 31/12/2021	Néant	Néant	Néant
Exercice clos le 31/12/2020	Néant	Néant	Néant
Exercice clos le 31/12/2019	Néant	Néant	Néant

TROISIÈME DÉCISION :

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De toute ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Fait le 15 juin 2023
A LA-FARE-LES-OLIVIERS

Représentée par Monsieur **Franck BATAILLE**,
Président FB CONCEPT

